Mis en ligne le 28 mai 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250527-9-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 27-05-2025
Publication le : 27-05-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 22 mai 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO et Orlane FANGET.

Absents :

Madame Anne DROGO donnant pouvoir à Madame Dolores ADAMSKI, Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Monsieur Brahim SAADI, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET, Monsieur Yann GUELY donnant pouvoir à Monsieur Jean-Charles BANCHERI et Monsieur Xavier HEDOU.

Monsieur Jean-Charles BANCHERI est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-3.3-074

Prorogation du bail à construction avec Alpes Isère Habitat dont l'échéance est fixée au 27 février 2044 dans le cadre des travaux d'amélioration de la résidence le Lux

La Commune de Tullins a consenti à Alpes Isère habitat (anciennement OPCA 38 - Office Public d'Aménagement et de Construction de l'Isère) un bail à construction pour le programme immobilier Résidence le Lux. Ce bail prendra fin le 27 février 2044.

Alpes Isère Habitat a sollicité la Commune pour l'obtention d'un accord de principe :

- pour la prorogation dudit bail dans le cadre d'une opération d'amélioration de la résidence prévue en 2026, jusqu'à la fin des crédits liés à ces travaux, soit en 2056.
- pour la garantie de l'emprunt qui sera souscrit pour l'exécution des travaux prévus.

Aussi,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250527-9-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 27-05-2025
Publication le : 27-05-2025

Le Conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **Donne** un accord de principe pour :
 - la prorogation dudit bail dans le cadre de l'opération d'amélioration de la résidence prévue en 2026, jusqu'à la fin des crédits liés à ces travaux, soit en 2056.
 - la garantie de l'emprunt qui sera souscrit pour l'exécution des travaux prévus.
- **Précise** que la prorogation dudit bail à construction et la garantie feront l'objet de délibérations le moment venu.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 26 mai 2025
Le Maire

